Coup d'œil sur le guide juridique pour la gestion communautaire des pêches

© Elodie Van Lierde

Pêches côtières et communautés

La législation est essentielle pour formaliser et transposer à plus grande échelle les pratiques de gestion communautaire des pêches (GCP) existantes et déjà appliquées en mettant en place un cadre favorable.

En Océanie, les communautés insulaires dépendent de la pêche pour se nourrir et subvenir à leurs besoins, mais les ressources marines côtières font face à de nombreuses menaces, de cause naturelle ou anthropique, qui entraînent leur déclin.

Dans de nombreux cas, les communautés jouent un rôle moteur dans la gestion durable de ces ressources, en s'appuyant sur des pratiques locales et traditionnelles et avec le soutien de projets et de programmes gouvernementaux et non gouvernementaux.

Mais la législation en vigueur n'est pas toujours favorable à la cogestion, ni adaptée à des contextes locaux dans lesquels les communautés de pêcheurs possèdent parfois des droits d'utilisation traditionnels ou des droits de propriété coutumière sur les zones côtières et les ressources marines.

© Francisco Blaha

Parmi les facteurs favorables envisagés, on peut citer celui-ci : « la transposition à plus grande échelle de la GCP est dûment étayée par les politiques et la législation » ; dans ce cadre, les droits des utilisateurs et le mandat de la GCP sont clairement définis, et des mesures adéquates de suivi, de contrôle, de surveillance et d'application sont évoquées (Cadre d'action sur les régimes de GCP dans le Pacifique, objectif 3).

Les législations et les réglementations de pays des quatre coins du monde, y compris d'Océanie, comprennent des orientations sur la façon de créer des solutions juridiques permettant aux communautés locales de gérer les aires marines.

22
pays et territoires insulaires du Pacifique

88%
des ménages consomment du poisson chaque semaine

58 kg
de poisson frais sont consommés par personne et par an dans la région

NEW ZEALAND FOREIGN AFFAIRS & TRADE Manatū Aorere

USAID FROM THE AMERICAN PEOPLE

ENVIRONMENTAL LAW INSTITUTE OCEAN PROGRAM

Pacific Community Communauté du Pacifique

Pourquoi un guide juridique ?

Pour soutenir le développement de la GCP par le biais de lois et de réglementations qui adoptent des approches de cogestion dans le secteur de la pêche. Ce guide vise à aider les agences des pêches des États et Territoires insulaires océaniens à évaluer et à améliorer leur cadre législatif afin de permettre aux communautés locales de pêcheurs de satisfaire leurs aspirations à des écosystèmes côtiers sains, tout en préservant leurs moyens de subsistance.

Qui sont les utilisateurs ?

Ce guide est destiné aux gestionnaires des pêches dans les États et Territoires insulaires océaniens, aux chargés des affaires juridiques et aux professionnels de la GCP au sens large. Il permet également de former les personnes intéressées aux modalités de mise en œuvre de la GCP dans les pêcheries côtières avec des systèmes traditionnels.

Nous espérons qu'il sera source d'inspiration pour les États et Territoires insulaires océaniens et les professionnels de la GCP au sens large grâce à des exemples de législation d'actualité qui illustrent la façon dont fonctionne la cogestion des pêches dans différents pays, en gardant à l'esprit que chaque réforme juridique doit être adaptée avec prudence aux circonstances et aux besoins locaux.

Qui a participé à l'élaboration du guide ?

Le guide a été préparé conjointement par l'Environmental Law Institute (ELI) et la Communauté du Pacifique (CPS) avec le financement du Ministère des Affaires étrangères et du Commerce de Nouvelle-Zélande et l'Agence des États-Unis pour le Développement International.

Comment le guide a-t-il été préparé ?

50

lois et règlements ont été passés en revue afin de déterminer si la législation de 20 États et Territoires insulaires océaniens est favorable à la GCP et aux dispositifs de cogestion

120 exemples sont cités dans le guide. Ils sont tirés de 45 lois et règlements du monde entier, dont:

26 proviennent des États et territoires insulaires océaniens, et

19 proviennent d'autres régions du monde (Afrique, Asie, Amérique centrale, Amérique du Nord et Europe)

Comment utiliser le guide juridique ?*

Le guide est divisé en quatre grandes parties qui peuvent être consultées séparément :

PARTIE A

La partie A présente une vue d'ensemble de la GCP dans le monde et illustre le contexte et le cadre juridique qui entourent la GCP dans les États et Territoires insulaires océaniens, en mentionnant notamment les stratégies régionales.

PARTIE B

La partie B détermine les grands principes d'une législation sur la GCP et propose des exemples de dispositions juridiques susceptibles d'être utilisées et adaptées par les États et Territoires insulaires océaniens souhaitant améliorer leur cadre juridique. Les dispositions juridiques sont classées en six chapitres couvrant différents aspects de la gouvernance de la GCP :

1. **Désignation et limites des aires concernées**
2. **Droits et autorité des communautés**
3. **Plans de GCP**
4. **Comités chargés de la GCP**
5. **Suivi et application**
6. **Règlements locaux en consultation avec les communautés.**

* Le guide est disponible en version anglaise à: https://purl.org/spc/digilib/doc/s5b7j

Aperçu des pêches côtières dans le Pacifique (2023)

18 **États et Territoires insulaires océaniens ont adopté une nouvelle législation portant sur la gestion de la pêche côtière depuis 2015**

15 **États et Territoires insulaires océaniens sur 22 ont défini juridiquement des droits d'utilisation des pêcheurs côtiers et les régimes fonciers marins**

15 **États et Territoires insulaires océaniens disposent des preuves attestant d'une mise en œuvre effective des mesures de gestion des pêches côtières (suivi, contrôle, surveillance et application de la réglementation)**

À propos de nous

Pour faire face aux menaces qui pèsent sur l'environnement marin, l'Ocean Program de l'ELI œuvre au renforcement des lois et des politiques nationales et internationales relatives à l'océan et aux côtes. Ce programme apporte un soutien aux systèmes de gestion de l'océan qui s'appuient sur les priorités locales, des processus inclusifs et efficaces, et les meilleures informations à disposition.

La Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins (FAME) dispense, par l'intermédiaire de son Programme pêches côtières et aquaculture (CFAP), des conseils stratégiques et juridiques aux membres de la CPS afin de faire en sorte que plus de 4 000 espèces marines côtières soient gérées de façon durable par les services des pêches des îles océaniennes, œuvrant ainsi pleinement à l'autonomisation des communautés locales.

© Pacific Community

© Stacey Jupiter

Comment utiliser le guide juridique ?*

Le guide est divisé en quatre grandes parties qui peuvent être consultées séparément :

PARTIE C

La partie C se concentre sur la législation appuyant le financement durable de la GCP, par exemple au moyen de la création d'un fonds distinct pour la cogestion, les subventions, les droits et les amendes en lien avec la pêche.

PARTIE D

La partie D comprend deux listes de vérification à l'intention des gouvernements et des communautés, afin qu'ils évaluent et renforcent le cadre juridique en vigueur pour transposer la GCP à plus grande échelle.

* Le guide est disponible en version anglaise à: https://purl.org/spc/digilib/doc/s5b7j

Cadres régionaux

Les aspirations des États et Territoires insulaires océaniens en matière de pêche côtière sont clairement résumées dans la vision exposée dans le document *Une nouvelle partition pour les pêches côtières – les trajectoires de changement : La Stratégie de Nouméa*, adopté par les membres de la CPS en 2015 (à l'occasion de la neuvième Conférence des directeurs des pêches de la CPS) :

"Des pêches côtières durables et bien gérées, reposant sur des approches communautaires propres à assurer la sécurité alimentaire de nos populations et à leur garantir des avantages économiques, sociaux et écologiques à long terme."

À partir de cette vision, le document *Cadre d'action en faveur de la transposition à plus grande échelle des régimes de gestion communautaire des pêches dans le Pacifique 2021-2025*, adopté par les membres de la CPS en 2021 (treizième Conférence des directeurs des pêches de la CPS et deuxième Conférence régionale des ministres des Pêches), se fixe le but suivant :

" Les communautés côtières sont autonomisées et soutenues en leur qualité de maillon essentiel de la transposition à plus grande échelle d'approches de gestion efficaces à même de garantir que des pêches côtières durables profitent aux populations océaniennes sur le plan de l'alimentation, de la nutrition, des moyens de subsistance, de la culture et de la santé. "

Pays et territoires insulaires membres de la Communauté du Pacifique.